

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 juin 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

23/027/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 2ème répartition 2023.

23-39635-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées,
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité,
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes,
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel,
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant de 29 500 Euros (vingt-neuf mille cinq cents Euros), dont 5 000 Euros pour une association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Est annexé à ce rapport, la convention de l'association de notre secteur subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à une association de notre secteur œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Avenant	Dossiers n°	Montant en Euros
042013	Compagnie après la Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille		EX022854	5 000

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 4 Le montant de la dépense soit 29 500 Euros (vingt-neuf mille cinq cents Euros), dont 5 000 Euros pour une association du secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023 - nature 6574 - fonction 524 - service 03032 - action 13900914.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**